

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1

2 janvier 2009

SOMMAIRE

Argentabank Luxembourg S.A.	7	Itteic Monde S.A.	33
AS Sicav	10	Jacobs und Sohn GmbH	31
Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h.	47	Jumping Investment S.A.	9
Ben & Son Trust S.A.	34	Karlbo Associates S.A.	30
BPB Luxembourg S.A.	32	KoSa Foreign Investments S.à r.l.	25
C8 Embassy S.à r.l.	37	la ferronnerie	35
Capale S.A.	6	Leoniden Consulting S.à r.l.	30
CDR Ray Investor III S.à r.l.	34	Logipac Sàrl.	33
ColEssen S.à.r.l.	34	Lux-World Fund	4
ColMunche S.à.r.l.	32	Marketing Control Holding S.A.	33
Colony TBB Investor (Lux) S.à r.l.	32	Mayfield S.à r.l.	26
ColTour Holdings S.à.r.l.	31	Meridio Funds	10
Colwine (Lux) S.à r.l.	35	NT Human Services Investments S.A. ...	5
Colwine (Lux) S.à r.l.	36	Nuadi S.à r.l.	29
Comptoir Luxembourgeois pour le Jardi- nage et l'Agriculture S.à r.l.	46	Patron Eurosail Holdings Sàrl	38
Décharge FRIIDHAFF s.à.r.l.	37	Patron Project I Sàrl	38
Dexia Luxpart	4	Pharmaceutical Fine Chemicals S.A.	15
Driver & Bengsch (Lux)	9	QNB International Holdings Limited	48
Eye 2 S.A.	36	Record Fund	2
Farinella s.à.r.l.	35	Sakara Holding S.A.	33
Ferronnerie Lordong S.à r.l.	35	Servifin International SA	5
Financière Prooftag Sàrl	11	Sheridan S.A.	48
Finvestor Holding S.A.	7	Silverlake SICAV	11
HK Kichestudio S.à r.l.	37	Sogecol SA	34
Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l.	37	TC-Knauf SA	32
IDC Flex Zertifikatefonds	15	Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l.	26
Immobilier Green S.A.	9	Titan Assets (Luxbg) S.A.	36
ING International Currency Management Fund	7	Top Optic s.à r.l.	36
ING (L) Invest	3	Tube 3 S.à r.l.	31
ING (L) Patrimonial	3	Tube III S.à r.l.	31
ING (L) Renta Cash	3	Tury Global Derivatives Sicav	6
Integrated Cash Dynamic OP	5	Verizon Business Security Solutions Lu- xembourg	31
Internationale Beratungs GmbH	2	Zamata Holding S.A.	38
	2	Zenergy Kids S.à r.l.	38
	35		37

ING (L) Renta Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.765.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 22 janvier 2009 à 10.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009000166/584/21.

Record Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.963.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux sis au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 22 janvier 2009 à 16.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009000170/584/21.

Integrated Cash Dynamic OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 130.188.

Hiermit ergeht im Namen des Verwaltungsrates der Gesellschaft "Integrated Cash Dynamic OP" die dritte Einladung zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 5. Februar 2009, um 9.30 Uhr, in der 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft.
2. Festsetzung des Abwicklungsmodus.

3. Bestellung eines oder mehrerer Liquidatoren.
4. Sonstiges.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wurde gemäß Art. 23 der Satzung der Gesellschaft sowie den anwendbaren Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") ordnungsgemäß zum 18. Dezember 2008 einberufen. Aufgrund des Umstandes, dass am 18. Dezember 2008 keine Aktien für eine ordnungsgemäße Beschlussfassung der Generalversammlung über die oben aufgeführte Tagesordnung gemäß Art. 142 in Verbindung mit Art. 67-1 Absatz 2 des Gesetzes von 1915 anwesend bzw. vertreten waren, wurde die erste außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre auf den 5. Februar 2009 vertagt.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts ist die Anwesenheit der Aktionäre erforderlich. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Entsprechende Vollmachten werden den Aktionären vorab per Einschreiben übersendet. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im Januar 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009000173/1999/28.

ING International Currency Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.811.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg sis 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le 21 janvier 2009 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux siège et agences de ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009000168/584/21.

ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 22 janvier 2009 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux siège et agences de ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009000161/584/23.

Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 21 janvier 2009 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- (1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2008.
- (2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008; affectation des résultats.
- (3) Donner quitus aux Administrateurs.
- (4) Nominations statutaires.
- (5) Nomination du réviseur d'entreprises.
- (6) Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Banque Raiffeisen S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009000148/755/30.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") de DEXIA LUXPART aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, le 19 janvier 2009 à 11 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 30 septembre 2008
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 16 janvier 2009 auprès de DEXIA LUXPART, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009000158/755/27.

NT Human Services Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.030.

The shareholders are hereby convened to a second

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *January 19, 2009* at 10.00 a.m at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

- Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on December 15, 2008, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008153294/29/17.

Servifin International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.084.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *12 janvier 2009* à 11.30 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement;
2. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau commissaire en son remplacement;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au Commissaire sortants;
4. Transfert du siège social;
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008155743/693/18.

ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi *22 janvier 2009* à 11.15 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2008.
3. Affectation des résultats.

4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux siège et agences de ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009000163/584/23.

Capale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.276.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu de façon extraordinaire le *21 janvier 2009* à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
5. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire.
6. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23, Val Fleuri à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008158541/565/23.

Tury Global Derivatives Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 69.863.

Die Aktionäre der Tury Global Derivatives Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *13. Januar 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl bzw. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre, die an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 8. Januar 2009 anzumelden.

Luxemburg, im Dezember 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008156712/755/27.

Immobilier Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.071.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 janvier 2009 à 11.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement;
2. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau commissaire en son remplacement;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au Commissaire sortants;
4. Transfert du siège social;
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008155744/693/18.

Finvestor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.814.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 janvier 2009 à 10.30 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement;
2. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau commissaire en son remplacement;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au Commissaire sortants;
4. Transfert du siège social;
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008155745/693/18.

Argentabank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.185.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs des obligations issues des émissions suivantes:

- Emprunt obligataire de EUR 50.000.000,00 à 4,00 %, "ABL E 18", 2004-2010, code ISIN: XS0182554138, représenté par des titres au porteur d'une valeur nominale de EUR 5.000,00, date d'émission: 16 janvier 2004, date d'échéance: 16 janvier 2010,

- Emprunt obligataire de EUR 50.000.000,00 à 4,00 %, "ABL E 17", 2003-2010, code ISIN: XS0179529432, représenté par des titres au porteur d'une valeur nominale de EUR 5.000,00, date d'émission: 28 novembre 2003, date d'échéance: 28 novembre 2010,

- Emprunt obligataire de EUR 50.000.000,00 à 3,60 %, "ABL E 22", 2006-2012, code ISIN: XS0246032378, représenté par des titres au porteur d'une valeur nominale de EUR 5.000,00, date d'émission: 20 mars 2006, date d'échéance: 20 mars 2012,

- Emprunt obligataire de EUR 50.000.000,00 à 3,60 %, "ABL E 23", 2006-2012, code ISIN: XS0248097221, représenté par des obligations au porteur d'une valeur nominale de EUR 5.000,00, date d'émission: 7 avril 2006, date d'échéance: 7 avril 2012,

- Emprunt obligataire de EUR 50.000.000,00 à 3,75 %, "ABL E 19", 2005 à 2013, code ISIN: XS0226485943, représenté par des obligations au porteur d'une valeur nominale de EUR 5.000,00, date d'émission: 30 août 2005, date d'échéance: 30 août 2013,

- Emprunt obligataire de EUR 50.000.000,00 à 3,75 %, "ABL E 20", 2005-2013, code ISIN: XS0228961560, représenté par des obligations au porteur d'une valeur nominale de EUR 5.000,00, date d'émission: 29 septembre 2005, date d'échéance: 29 septembre 2013,

- Emprunt obligataire de EUR 50.000.000,00 à 3,75 %, "ABL E 21", 2005-2013, code ISIN: XS0235179909, représenté par des obligations au porteur d'une valeur nominale de EUR 5.000,00, date d'émission 29 novembre 2005, date d'échéance: 29 novembre 2013,

- Emprunt obligataire de EUR 50.000.000,00 à 4,00 %, "ABL E 24", 2006-2014, code ISIN: XS0260466700, représenté par des titres au porteur d'une valeur nominale de EUR 5.000,00, date d'émission: 25 juillet 2006, date d'échéance: 25 juillet 2014, en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu au siège social de la banque, à L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri, le 12 janvier 2009 à 11.30 heures pour statuer conformément à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 3 des statuts d'Argentabank Luxembourg S.A. (objet social)
- Proposition: Il est proposé à l'assemblée de modifier l'article 3 des statuts comme suit:
- Art. 3. "La société a pour objet toutes activités relevant des banques ou établissements de crédit, en particulier recevoir tous dépôts et de faire toutes opérations de crédit, ainsi que toutes transactions quelles qu'elles soient, en matière de valeurs mobilières, de métaux précieux, de gestion de fortune, de fiduciaire et de[s] services financiers.
- Elle peut créer des sociétés filiales et prendre toute participation dans des sociétés ou associations relevant, ou non, du secteur financier et plus généralement faire, soit pour son propre compte, soit pour compte d'autrui, toutes opérations mobilières ou immobilières, nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet.
- La société a en outre pour objet l'activité d'agent d'assurances conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et toute loi remplaçant.
- Elle peut enfin et de façon générale réaliser toutes opérations financières, administratives, de gestion ou de conseil, directement ou indirectement en rapport avec ces activités.»

Etant donné que l'assemblée est appelée à délibérer sur une question qui est commune à tous les obligataires, ceux-ci sont, conformément à l'article 93 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, convoqués par la présente en une assemblée unique.

Tous les obligataires ont le droit de voter par eux-mêmes ou par mandataires.

Chaque obligataire qui désire assister et voter à l'assemblée générale ou s'y faire représenter, doit justifier de sa qualité d'obligataire en déposant un certificat émis par la banque auprès de laquelle cet obligataire a déposé ses obligations (i) indiquant les obligations détenues et (ii) confirmant le blocage des titres ainsi détenus jusqu'au lundi 12 janvier 2009 inclus (certificat de blocage). Les obligataires qui détiennent physiquement leurs titres doivent d'abord déposer ceux-ci auprès d'une banque luxembourgeoise dûment agréée et demander à cette même banque de préparer le certificat de blocage visé ci-avant.

Chaque obligataire peut participer et voter à l'Assemblée Générale des Obligataires à condition d'avoir déposé ou instruit sa banque de déposer l'original du certificat de blocage mentionné ci-avant, au moins cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège de la Société. Chaque obligataire recevra une copie du certificat de blocage et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'assemblée générale.

Les obligataires qui désirent voter par l'intermédiaire d'un mandataire doivent déposer le certificat de blocage visé ci-avant ensemble avec une procuration en original dans le délai fixé ci-avant au siège de la banque. La procuration doit être signée par l'obligataire, et, en cas de société, par une personne dûment autorisée. Le mandataire recevra une copie du certificat de blocage et de la procuration et devra apporter ces documents ensemble ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Les formulaires de procuration sont à la disposition des obligataires au siège de la banque.

Référence de publication: 2008154823/283/70.

Jumping Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 95.646.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 janvier 2009 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement;
2. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau commissaire en son remplacement;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au Commissaire sortants;
4. Transfert du siège social;
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008155746/693/18.

IDC Flex Zertifikatefonds, Fonds Commun de Placement.

WKN: A0J24U - ISIN LU0257080084.

Mitteilung an die Anteilhaber des

IDC Flex Zertifikatefonds

(WKN A0J24U)

(ISIN LU0257080084)

Liquidationsbekanntmachung

Die Anteilhaber werden hiermit informiert, dass für den Fonds IDC Flex Zertifikatefonds beschlossen wurde, mit Wirkung zum 09. Dezember 2008 die Liquidation durchzuführen.

Der Liquidationserlös beträgt:

IDC Flex Zertifikatefonds (WKN A0J24U, ISIN LU0257080084)

EUR: 871,22 pro Anteil

Der Ex-Tag ist der 09. Dezember 2008, der Valuta-Tag der 11. Dezember 2008.

Zahlstelle in Luxemburg:

DZ BANK International S.A.

4, rue Thomas Edison

L-1445 Luxemburg-Strassen

Luxemburg im Dezember 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009000152/755/23.

Driver & Bengsch (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.622.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Driver & Bengsch (Lux) ein, die am 15. Januar 2009 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates

2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2008
4. Ergebnisuweisung
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
7. Ernennungen des Verwaltungsrates
8. Sonstiges

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008155167/755/26.

Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des Meridio Funds ein, die am 21. Januar 2009 um 13.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates
2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2008
4. Ergebnisuweisung
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
7. Ernennungen des Verwaltungsrates
8. Sonstiges

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008155169/755/26.

AS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.833.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders ("the Meeting") of the AS SICAV will be held at the company's registered office on January 14, 2009 at 2.30 P.M.

Agenda:

1. To hear and approve:
 - a) the management report of the directors
 - b) the report of the auditor
2. To approve the statement of assets and liabilities and the statement of operations for the financial year ended as at September 30, 2008

3. Allocation of the net results
4. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the financial year ended as at September 30, 2008
5. To elect the directors and the auditor to serve for the financial year 2009
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to register with AS SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Mr Christian Nowak (Fax No. +352 / 2460-3331), by January 12, 2009 at the latest.

BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2008156375/755/26.

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Die Aktionäre der Silverlake SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 13. Januar 2009 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. August 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. August 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl bzw. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 8. Januar 2009 anzumelden.

Luxemburg, im Dezember 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008156721/755/28.

Financière Prooftag Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.284.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of November.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANCIERE PROOFTAG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 30.250 (the "Company"),

incorporated by a deed of the undersigned notary on February 22nd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 973 of April 19th, 2008

The meeting was opened at 10.30 a.m. and was presided by Mr Francis BOURRIERES, president, residing professionally in F-82000 Mantauban.

The Chairman appointed as secretary Mrs Natacha STEUERMANN, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Thierry DEFLANDRE, C.E.O. residing professionally in F-820000 Mantauban.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

II) The attendance list shows that the 105.252 shares representing the whole corporate capital of the company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

III) The agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the corporate capital from its actual amount of EUR 15,787,800.- to EUR 16.087.800.- by issuing 2,000 corporate units without nominal value and a share premium of EUR 200.- each;

2.- Subscription and payment of the new corporate units by Gowen Family Office S.A. and Quetzacoatl Invest S.A. fully paid up by contribution in cash;

3.- Authorization of a supplementary increase of capital reserved for Gowen Family Office S.A. and Quetzacoatl Invest S.A.;

4.- Subsequent amendment of articles 5 and 6 of the articles of incorporation;

5.- Miscellaneous.

After having deliberated on the Agenda the general meeting adopted the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting decided to increase the corporate capital by an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) so to bring it from its actual amount of fifteen million seven hundred eighty seven thousand eight hundred euro (EUR 15,787,800.-) to sixteen million eighty seven thousand eight hundred euro (EUR 16,087,800.-) by creating and issuing two thousand (2,000) new corporate units without par value, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The corporate unit holders accept the subscription of all the new corporate units as follows:

- one thousand (1,000) corporate units by QUETZACOATL INVEST S.A., having its registered office at Luxembourg, 23, Val Fleuri, RCS Luxembourg B 128.375, here represented by its managing director Mr Nicolas DIETEREN, residing professionally in Luxembourg, which declares to subscribe to one thousand (1,000) new corporate units and to pay up the said units in cash by total amount of three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000.-) with one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) allotted to the share capital and two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) allotted to a share premium account;

- one thousand (1,000) corporate units by GOWEN FAMILY OFFICE S.A., having its registered office at Genève (Switzerland), 40, rue du Rhône, registered at the Companies and Trade Register of Genève, under the federal number CH-660-0201000-9 here represented by its managing director, Mr Albert GOWEN, residing professionally in Geneva (CH), which declares to subscribe the one thousand (1,000) new corporate units and to pay up the said units in cash by total amount of three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000.-) with one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) allotted to the share capital and two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) allotted to a share premium account.

The new corporate units as well as the share premium of EUR 400,000.- (four hundred thousand euro) have been fully paid up through a contribution in cash so that the total amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000) is at the free disposal of the company, as proof was given to the undersigned notary, who expressly confirms it.

Third resolution

The general meeting unanimously allows to established an authorized capital of EUR 342,900.- (three hundred forty two thousand nine hundred euro) divided into 2,286 Corporate Units without par value and a share premium of EUR 200.- (two hundred euro) each to be subscribed by Gowen Family Office S.A. and Quetzacoatl Invest S.A. in execution of the capital calls made by the Managers in compliance with the Shareholders Agreement.

The Managers are authorized to increase, in one or several steps, as they may determine from time to time in their discretion, the subscribed share capital. The Managers are specially authorized to issue the new Corporate Units without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Corporate Units.

These new Corporate Units may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Managers within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

Fourth resolution

As consequence of the foregoing resolutions article 5 and 6 of the articles of incorporation will be amended as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the Company is fixed at sixteen million eighty seven thousand eight hundred euro (EUR 16,087,800.-) represented by 107.252 (one hundred seven thousand two hundred fifty two) corporate units without designation of a nominal value.

Art. 6. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

The issued capital of the Company may also be increased by a board of Management resolution, in accordance with Article 6 (a) of these Articles.

Art. 6. (a). The Corporate Unit holders unanimously resolve to create three thousand (3,000) Subscription Agreements for the issuing of three thousand (3,000) preferential corporate Class "P" units, without designation of a nominal value. The Corporate Unit Holders, waiving their own right relating to the subscription of such three thousand (3,000) preferential corporate Class "P" units without designation of a nominal value, grant full power to the Board of Management to determine, by unanimous vote, the conditions for such Subscription Agreements, to accept subscriptions and payments by contributions in cash or in kind of the issue price for the new corporate Class "P" units, without designation of a nominal value.

This authorisation is granted for a period of two (2) years from the present extraordinary shareholders' meeting.

Art. 6. (b). The company shall have a supplementary authorized capital for an amount of EUR 342,900.- (three hundred forty two thousand nine hundred euro) divided into 2,286 Corporate Units without par value and a share premium of EUR 200.- (two hundred euro) each to be subscribed by Gowen Family Office S.A. and Quetzacoalt Invest S.A. in execution of the capital calls made by the Managers in compliance with the Shareholders Agreement.

The Managers are authorized to increase, in one or several steps, as they may determine from time to time in their discretion, the subscribed share capital. The Managers are specially authorized to issue the new Corporate Units without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Corporate Units.

These new Corporate Units may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Managers within the strict limits stated in the Shareholders Agreement."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at EUR 6.000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de FINANCIÈRE PROOFTAG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, bd Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.284 (la «Société») constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 973 du 19 avril 2008.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures et présidée par Monsieur Francis BOURRIERES, président, demeurant professionnellement à F-82000 Montauban.

Le Président désigne comme Secrétaire Maître Natacha STEUERMANN, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Monsieur Thierry DEFLANDRE, C.E.O., demeurant professionnellement à F-82000 Montauban.

Le Président, le Scrutateur et le Secrétaire sont désignés ensemble comme le Bureau de cette Assemblée.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et sollicite le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 105.252 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de son montant actuel de EUR 15.787.800,- à celui de EUR. 16.087.800,- par l'émission de 2.000 nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale assorties d'une prime d'émission d'un montant de EUR 200,- chacune;

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles parts sociales par GOWEN FAMILY OFFICE S.A. et QUETZACOATL INVEST S.A. au moyen d'un apport en numéraire;

3.- Autorisation d'une augmentation de capital supplémentaire réservée au profit des associées GOWEN FAMILY OFFICE S.A. et QUETZACOATL INVEST S.A.;

4.- Modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts;

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de quinze millions sept cent quatre-vingt-sept mille huit cents euros (EUR 15.787.800,-) à seize millions quatre-vingt-sept mille huit cents euros (EUR 16.087.800,-) par la création et l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription de la totalité des nouvelles parts sociales comme suit:

- à concurrence de mille (1.000) parts sociales par QUETZACOATL INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, RCS Luxembourg B 128.395, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nicolas DIETEREN, domicilié à Luxembourg, qui déclare, ès-nom et qualité, souscrire à mille (1.000) parts sociales nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), dont cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) sont alloués au compte capital social et deux cent mille euros (EUR. 200.000,-) sont alloués à un compte prime d'émission.

- à concurrence de mille (1.000) parts sociales par GOWEN FAMILY OFFICE S.A., ayant son siège social à Genève (Suisse), 40, rue du Rhône, immatriculée au Registre du Commerce de Genève, N ° Fédéral CH-660-0201000-9 ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Albert GOWEN, domicilié à Genève (CH) qui déclare, ès-nom et qualité, souscrire à mille (1.000) parts sociales nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), dont cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) sont alloués au compte capital social et deux cent mille euros (EUR. 200.000,-) sont alloués à un compte prime d'émission.

Toutes les parts sociales ainsi que la prime d'émission d'un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) ont été libérées en espèces de sorte que le montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise la création d'un capital autorisé à concurrence de trois cent quarante-deux mille neuf cents euros (EUR. 342.900,-) au moyen de la création de 2.286 parts sociales nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant de deux cents euros (EUR 200,-) chacune et réservées au profit exclusif de GOWEN FAMILY OFFICE S.A. et QUETZACOATL INVEST S.A., à souscrire en vertu des appels de fonds des gérants conformément aux stipulations du Protocole d'Accord.

Les gérants sont autorisés à augmenter le montant du capital social souscrit, en une ou plusieurs fois, à leur entière discrétion. Les gérants sont spécialement autorisés à émettre de nouvelles parts sociales sans avoir à solliciter le droit de préemption des associés existants.

Ces nouvelles parts sociales pourront être souscrites conformément aux modalités définies par les gérants et ce, dans les strictes limites stipulées par le Protocole d'Accord.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les articles 5 et 6 des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 16.087.800,- (seize millions quatre-vingt-sept mille huit cents euros) représenté par 107.252 (cent sept mille deux cent cinquante-deux) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit aux termes d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Le capital peut, en outre, être augmenté par décision des gérants conformément à l'article 6 (a) des Statuts.

Art. 6. (a). Les associés représentant l'intégralité du capital social ont décidé de créer trois mille (3.000) Agréments de Souscription en vue de l'émission de trois mille (3.000) parts sociales préférentielles de catégorie P, sans désignation de valeur nominale.

Les associés, renonçant à leur propre droit préférentiel de souscription, autorisent les gérants à émettre trois mille (3.000) parts sociales de catégorie P sans désignation de valeur nominale et donnent plein pouvoirs aux gérants pour

déterminer par vote unanime, les conditions de tels Agréments de souscription, accepter les souscriptions de tiers non associés et recevoir le paiement du prix des nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie P sous forme de numéraire ou d'apport en nature.

La présente autorisation est consentie pour une période de deux (2) ans à compter de la présente assemblée générale.

Art. 6. (b). La société aura un capital supplémentaire autorisé à concurrence de EUR 342.900,- (trois cent quarante-deux mille neuf cents euros) représenté par 2.286 parts sociales sans désignation de valeur nominale assorties d'une prime d'émission de EUR 200,- (deux cents euros) chacune et réservées au profit exclusif de GOWEN FAMILY OFFICE S.A. et QUETZACOATL INVEST S.A., à souscrire en vertu des appels de fonds des gérants conformément aux stipulations du Protocole d'Accord.

Les gérants sont autorisés à augmenter le montant du capital social souscrit, en une ou plusieurs fois, à leur entière discrétion. Les gérants sont spécialement autorisés à émettre de nouvelles parts sociales sans avoir à solliciter le droit de préemption des associés existants.

Ces nouvelles parts sociales pourront être souscrites conformément aux modalités définies par les gérants et ce, dans les strictes limites stipulées par le Protocole d'Accord.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 6.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. BOURRIERES, N. STEUERMANN, T. DEFLANDRE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008, Relation: LAC/2008/47444. — Reçu € 3.500,- (trois mille cinq cents Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008157409/206/216.

(080186111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pharmaceutical Fine Chemicals S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.812.

In the year two thousand and eight on the third of December.

Before us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Pharmaceutical Fine Chemicals S.A.", a "société anonyme", with registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 59.812 (hereafter the "Corporation"), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg), on the 20th of June 1997, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 542 of the 2nd of October, 1997. The Corporation's articles of incorporation were amended for the last time by a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on the 20th of April, 1998, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 515 on the 14th of July 1998.

The meeting was chaired by Mrs. Stéphanie VILLANI, lawyer, with the professional address at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

The chairman appointed as secretary Mrs. Béatrice BOULORD, lawyer, with the professional address at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Elodie VINCENT, lawyer, with the professional address at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

The chairman declared and requested the notary to acknowledge that:

I. The sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, secretary, scrutineer and undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-one million, six hundred and eighty-one thousand, one hundred and eighty U.S. Dollars (USD 31,681,180.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items on its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the legal form of the Corporation from that of a joint stock company ("société anonyme") into that of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée");

2. Change of the Corporation's object;

3. Change of the Corporation's name;

4. Change of the Corporation's currency;

5. Subsequent restatement of the Corporation's bylaws;

6. Acceptance of the resignation of the directors;

7. Discharge to the directors;

8. Appointment of managers; and

9. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to convert the legal form of the Corporation from that of a joint stock company into that of a private limited liability company without discontinuing its legal personality.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the Corporation's object so that the intra-group financing and holding activities become the Corporation's main purpose. The new Corporation's object shall henceforth read as set forth under the fifth resolution.

Third resolution

The sole shareholder resolved to change the Corporation's name from its current name "Pharmaceutical Fine Chemicals S.A." to "Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l.".

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to convert the Corporation's share capital currency from U.S. Dollar into Euro, using the exchange rate of USD 1.- = EUR 0,7879.-, the present share capital of thirty-one million, six hundred and eighty-one thousand, one hundred and eighty U.S. Dollars (USD 31,681,180) being hence replaced by a share capital of twenty-four million, nine hundred and sixty-one thousand, six hundred and one Euros (EUR 24,961,601.-), represented by twenty-four million, nine hundred and sixty-one thousand, six hundred and one (24,961,601) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to allocate to the legal reserve of the Corporation the excess amount of seventy-two cents (EUR 0,72.-), in order to round down the amount of the share capital.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved after the foregoing to restate the articles of association of the Corporation in order to adapt them to the above resolutions. They will henceforth have the following content:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. The company is a private limited liability company (hereafter the "Company"), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is composed of one sole shareholder, which is the subscriber of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The main object of the Company is the intra-group financing activity and the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, and any other manner as well as the transfer by sales, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, as ancillary object, and from time to time, carry out the production and trade, in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries, of raw materials and semifinished products for pharmaceutical industry and of pharmaceutical active constituents and any other chemical products, organic as well as inorganic.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company has the name of "Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twenty-four million, nine hundred and sixty-one thousand, six hundred and one Euros (EUR 24,961,601.-), represented by twenty-four million, nine hundred and sixty-one thousand, six hundred and one (24,961,601) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to its shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meetings of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the number of managers and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object provided that the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meetings of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, regardless of whether they are selected from its members or whether they are shareholders.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or more manager(s) or agent(s) and will determine such manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the manager(s) present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of split/tie ballot vote, the chairman of the meeting has the deciding vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg thus enabling the participation of several persons therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal

interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication, as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, a shareholders' meeting has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends, if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to accept the resignation of Mr. Marc Feider, Ms. Marie-Astrid Dubois and Mr. Jerome Marroni as directors of the Corporation, as from the date of the present deed.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to grant discharge to Mr. Marc Feider, Ms. Marie-Astrid Dubois and Mr. Jérôme Maironi as directors of the Corporation for the exercise of their mandate at the date hereof.

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to determine the number of managers at 3 and to appoint the following persons as Company's managers:

Category A Managers:

- Ms. Marie-Astrid Dubois, born on May 21st, 1961, in Tullins, France, with address at 1220A, Chaussée de Waterloo, B-1180 Bruxelles, Belgium; and
- Mr. Jérôme Maironi, born on July 23rd, 1965, in Paris, France, with address at 53, rue Raspail, 92300 Levallois-Perret, France.

Category B Manager:

- Mr. Marc Feider, born on October 5 th, 1958, in Luxembourg, with address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «Pharmaceutical Fine Chemicals S.A.», ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.812 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 2 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, en date du 20 avril 1998, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 14 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie VILLANI, juriste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Béatrice BOULORD, juriste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie VINCENT, juriste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Madame le président déclare et prie le notaire de reconnaître que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-et-un million, six cent quatre-vingt-un mille, cent quatre-vingt Dollars U.S. (USD 31.681.180,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion de la forme juridique de la Société pour la transformer de celle d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;

2. Modification de l'objet social de la Société;

3. Modification de la dénomination sociale de la Société;

4. Modification de la devise de la Société;

5. Refonte subséquente des statuts de la Société;

6. Acceptation de la démission des administrateurs;

7. Décharge aux administrateurs;

8. Nomination des gérants; et

9. Divers.

L'assemblée générale, après avoir valablement délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de convertir la forme juridique de la Société sans discontinuité de sa personnalité juridique, et de la transformer d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer l'objet social de la Société afin de faire des activités de financement intra-groupe et de prise de participations l'objet social principal de la Société. Le nouvel objet social de la Société devra désormais avoir la teneur telle que décrite sous la cinquième résolution.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Pharmaceutical Fine Chemicals S.A.» en «Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé de convertir le devise du capital social de la Société du Dollar U.S. en Euro, en utilisant le taux de change de USD 1,- = EUR 0.7879,-, le présent capital social de trente-et-un million, six cent quatre-vingt-un mille, cent quatre-vingt Dollars U.S. (USD 31.681.180,-) étant ainsi remplacé par un capital social de vingt-quatre millions, neuf cent soixante-et-un mille, six cent un Euros (EUR 24.961.601,-), représenté par vingt-quatre millions, neuf cent soixante-et-un mille, six cent une (24.961.601) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et d'allouer à la réserve légale de la Société le montant excédentaire de soixante-douze (EUR 0,72.-), et ce afin d'arrondir le montant du capital social de la Société vers le bas.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique a décidé de refondre les statuts de la Société pour les adapter aux résolutions ci-dessus et leur conférer désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. La Société est une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui est régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. Le principal objet de la Société est le financement intra-groupe et la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut, à titre d'objet auxiliaire, et de temps à autre, faire la production et le commerce, au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, de matières premières, et de produits semi-finis pour l'industrie pharmaceutique et de principes actifs pharmaceutiques et de tout autre produit chimique, aussi bien organique qu'inorganique.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à vingt-quatre millions, neuf cent soixante-et-un mille, six cent un Euros (EUR 24.961.601,-), représenté par vingt-quatre millions, neuf cent soixante-et-un mille, six cent une (24.961.601) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ces associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront le nombre de gérants et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, une assemblée générale des associés a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes;

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de M. Marc Feider, Mme Marie-Astrid Dubois et M. Jérôme Maironi en leur qualité d'administrateurs, à compter de la date du présent acte.

Septième résolution

L'associé unique a décidé de donner décharge à M. Marc Feider, Mme Marie-Astrid Dubois et M. Jérôme Maironi pour l'exécution de leur mandat en leur qualité d'administrateurs à compter de la date du présent acte.

Huitième résolution

L'associé unique a décidé de déterminer le nombre de gérants à 3 et de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

Gérants de catégorie A:

- Mme Marie-Astrid Dubois, née le 21 mai 1961, à Tullins, France, ayant son adresse au 1220A, Chaussée de Waterloo, B-1180 Bruxelles, Belgique; et
- M. Jérôme Maironi, né le 23 juillet 1965, à Paris, France, ayant son adresse au 53, rue Raspail, 92300 Levallois-Perret, France.

Gérant de catégorie B:

- M. Marc Feider, né le 5 octobre 1958, à Luxembourg, ayant son adresse au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. VILLANI, B. BOULORD, E. VINCENT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2008, Relation: ECH/2008/1659. — Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008157332/201/562.

(080186096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

KoSa Foreign Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.835.018.450,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.563.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008156876/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05692. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mayfield S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.449.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Ticketmaster New Ventures Holdings Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware (the United States of America), having its registered office at 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent, Delaware 19904, the United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporations, under the number 2671568,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 13th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Mayfield S.à r.l." (hereafter the "Company"), inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 137.449, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 6th, 2008, published in the Memorial C number 1009 of April 24th, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name "Mayfield S.à r.l." to "Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 4 of the articles of association, to give it henceforth the following wording:

"The Company will have the name of "Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l.""

Third resolution

The sole shareholder resolved to convert the share capital currency of the Company from Euro into U.S. Dollar, using the exchange rate of 1.- € = 1,27372 USD, the present share capital of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- €) being hence replaced by a share capital of fifteen thousand, nine hundred and twenty-one U.S. Dollars (15,921.- USD) represented by five hundred (500) shares without nominal value, and to allocate the excess contribution of fifty cents (0.50.-) USD to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to establish a nominal value per share of one U.S. Dollar (1.- USD).

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital in the amount of eight million, eight hundred and eighty-nine thousand, six hundred and sixty U.S. Dollars (USD 8,889,660.-) to raise it from its present amount of fifteen thousand, nine hundred and twenty-one U.S. Dollars (USD 15,921.-) to eight million, nine hundred and five thousand, five hundred and eighty-one U.S. Dollars (USD 8,905,581.-) by creation and issue of eight million, eight hundred and eighty-nine thousand, six hundred and sixty (8,889,660) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) per share.

Subscription - Payment

Ticketmaster New Ventures Holdings Inc., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to eight million, eight hundred and eighty-nine thousand, six hundred and sixty (8,889,660) new shares and have them fully paid up in the amount of eight million, eight hundred and eighty-nine thousand, six hundred and sixty U.S. Dollars (USD 8,889,660.-) by contribution in kind consisting of 78% of the issued share capital of Ticketmaster New Ventures II AB Holdings, having its registered office at c/o Ticnet AB, PO Box 6639, SE 113 84 Stockholm, Sweden, and registered with the Bolagsverket under number 556651-1035, which are hereby transferred to and accepted by the Company at their fair market value amounting to eight million, eight hundred and eighty-nine thousand, six hundred and sixty U.S. Dollars (USD 8,889,660.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by a balance sheet as of September 30th, 2008, of Ticketmaster New Ventures II AB Holdings, prenamed, certified "true and correct" by its management, along with a declaration of free transferability and a declaration certifying the fair market value of the contributed shares, all of which being duly signed by the management of Ticketmaster New Ventures II AB Holdings.

Effective implementation of the contribution

Ticketmaster New Ventures Holdings Inc., prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed shares and has the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of residence of the company whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.

Sixth resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. paragraph 1. Subscribed capital.** The share capital is set at eight million nine hundred and five thousand five hundred and eighty-one U.S. Dollars (USD 8,905,581.-) represented by eight million nine hundred and five thousand five hundred and eighty-one (8,905,581) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Variable rate capital tax exemption request

Since this contribution consists of a contribution in kind of a participation representing 78% of the issued share capital of Ticketmaster New Ventures II AB Holdings, a company having its effective management seat in the European Union (Sweden) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Valuation of the corporate capital

For the purpose of registration, the capital of 8,905,581.- USD is valued at 7,110,244.31 EUR.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at four thousand two hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Ticketmaster New Ventures Holdings Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (les Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent, Delaware 19904, les Etats-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Bureau des Sociétés du Département d'Etat du Delaware sous le numéro 2671568,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Mayfield S.à r.l." (ci après la "Société"), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.449, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1009 du 24 avril 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire à acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle "Mayfield S.à r.l." en "Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts en conséquence, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a comme dénomination "Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l."

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro en U.S. Dollar en utilisant le taux de change € 1,- = USD 1,27372, le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) étant par conséquent remplacé par un capital social de quinze mille, neuf cent vingt-et-un U.S. Dollar (USD 15.921,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, et d'allouer l'apport excédentaire de cinquante cents (USD 0,50-) à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé d'établir la valeur nominale des parts sociales de la Société à un U.S. Dollar (USD 1,-) par part sociale.

Cinquième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions, huit cent quatre-vingt-neuf mille, six cent soixante U.S. Dollars (USD 8.889.660,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille, neuf cent vingt-et-un U.S. Dollar (USD 15.921,-) à huit millions, neuf cent cinq mille, cinq cent quatre-vingt-un U.S. Dollar (USD 8.905.581,-) par la création et l'émission de huit millions, huit cent quatre-vingt-neuf mille, six cent soixante (8.889.660) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) par part sociale.

Souscription - Libération

Ticketmaster New Ventures Holdings Inc., par son mandataire, déclare souscrire aux huit millions, huit cent quatre-vingt-neuf mille, six cent soixante (8.889.660) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de huit millions, huit cent quatre-vingt-neuf mille, six cent soixante U.S. Dollars (USD 8.889.660,-) par apport en nature consistant en 78% du capital social de Ticketmaster New Ventures II AB Holdings, une société de droit suédois, ayant son siège social à c/o Ticnet AB, PO Box 6639, SE 113 84 Stockholm, Suède, et inscrite au Bolagsverket sous le numéro 556651-1035, qui sont transférées à et acceptées par la Société à leur valeur de marché s'élevant à huit millions, huit cent quatre-vingt-neuf mille, six cent soixante U.S. Dollars (USD 8.889.660,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan établi au 30 septembre 2008, de Ticketmaster New Ventures II AB Holdings, prénommée, certifié "véritable et juste" par sa gérance, ainsi que par la production d'une déclaration de libre transférabilité et d'une déclaration attestant de la valeur de marché des parts sociales apportées, lesquelles étant dûment signées par la gérance de Ticketmaster New Ventures II AB Holdings.

Réalisation effective de l'apport

Ticketmaster New Ventures Holdings Inc., déclare que:

- Elle est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la société apportée, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Sixième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6, paragraphe 1^{er}, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. paragraphe 1^{er}. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à huit millions neuf cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-un U.S. Dollar (USD 8.905.581,-) représenté par huit millions neuf cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-une (8.905.581) parts sociales d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

Septième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Requête en exonération de paiement du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport d'une participation représentant 78% du capital social souscrit de Ticketmaster New Ventures II AB Holdings, une société ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (Suède) à une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement le capital de USD 8.905.581,- est évalué à 7.110.244,31 EUR.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2008. Relation GRE/2008/4685 . — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008157350/231/195.

(080186102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Nuadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.456.

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 22 octobre 2008 que:

1. le siège social de la société est transféré au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 22 octobre 2008;
2. Monsieur Frank Walenta et Monsieur Bart Zech sont révoqués de leurs fonctions de gérants de la société avec effet au 22 octobre 2008;
3. Monsieur Marco Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage aux Pays-Bas, résidant professionnellement à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

et Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam aux Pays-Bas, résidant professionnellement à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

sont nommés gérants de la société à compter du 22 octobre 2008, et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nuadi S.à r.l.

M. Weijermans et R. van 't Hoef

Gérants

Référence de publication: 2008153666/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Leoniden Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.715.

La soussignée, VIP Global (Luxembourg) Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 14, Um Mierscherbiërg, L-7526 MERSCH, dénonce le siège situé au 14, Um Mierscherbiërg, L-7526 MERSCH, de la société:

LEONIDEN CONSULTING Sàrl

R.C. Luxembourg, Section B, numéro 136.715

a effet du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, 10 décembre 2008.

VIP Global (Luxembourg) Sàrl

J. E. Vrolijk

Gérant

Référence de publication: 2008156907/801043/18.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2008, réf. DSO-CX00238. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Karlbo Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.935.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 12 novembre 2008

- Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Conni JONSSON, Linnégatan 6, S-103 27 Stockholm, président

Monsieur Hans WIBOM, Smålandsgatan 20, S-111 87 Stockholm

Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Pascal FABECK, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- A été ré-élu réviseur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Jane Wilkinson

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008156552/50/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Jacobs und Sohn GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 107.026.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008156762/801208/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2008, réf. DSO-CX00239. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Tube III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tube 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 143.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2008156779/212/13.

(080185020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 62.274.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour Verizon Business Security Solutions Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008156825/2134/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06038. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

ColTour Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 131.984.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008156769/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

BPB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 62.518.

Le bilan au 28/09/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008156626/3574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06498. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

TC-Knauf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 99.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TC-KNAUF SA

Signature

Référence de publication: 2008156675/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09192. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Colony TBB Investor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 91.828.

Suivant décision du liquidateur, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156739/4025/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

ColMunchen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 116.310.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156757/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Itteic Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 102.702.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008156833/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01917. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 70.920.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 novembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 décembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008156838/219/13.

(080185295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 42.234.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008156840/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06029. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Logipac Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 77.007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 16 décembre 2008.

LOGIPAC Sàrl

L-2155 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008156842/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX03020. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Ben & Son Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 34.238.

Le bilan au 24/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008156830/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01917. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

CDR Ray Investor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156796/9665/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04302. - Reçu 476,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

ColEssen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 116.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Ballaz

Habilité par la gérance

Référence de publication: 2008156861/4025/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02037. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Sogecol SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 88.566.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 16 décembre 2008.

SOGECOL SA

L-4601 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2008156860/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX03025. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Internationale Beratungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 99.416.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156777/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05387. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

la ferronnerie, Société à responsabilité limitée,

(anc. Ferronnerie Lordong S.à r.l.).

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5bis, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008156783/239/13.

(080184741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Colwine (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.087.250,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 81.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Réveillez

Responsable juridique, habilitée par la gérance

Référence de publication: 2008156862/4025/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02045. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Farinella s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.134.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 16 décembre 2008.

FARINELLA s.à.r.l.

L-2540 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008156859/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX03024. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Eye 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156798/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04298. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Titan Assets (Luxbg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.138.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008156871/7857/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Colwine (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.087.250,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 81.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Réveillez

Responsable juridique, Habilitée par la gérance

Référence de publication: 2008156864/4025/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02062. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Top Optic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 52, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.490.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 16 décembre 2008.

TOP OPTIC sàrl

L-4599 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2008156857/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX03023. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

C8 Embassy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 129.660.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156794/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Zenergy Kids S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 118.551.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Dropsy Rudy

Référence de publication: 2008156791/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03715. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

HK Kichestudio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée J.W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 108.047.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Horst KANDELS / Alexandra REUTER-SCHAAF

Associé-gérant / Associé-gérant

Référence de publication: 2008156770/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2008, réf. DSO-CX00083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Décharge FRIIDHAFF s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, rue de Cruchten.
R.C.S. Luxembourg B 110.186.

Le bilan au 11 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert HEIRENS / Georges WICKLER

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008156771/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 11 novembre 2008, réf. DSO-CW00120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Zamata Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 31.333.

Le bilan rectifié au 31/12/07 (rectificatif du dépôt du bilan 2007 déposé le 26/08/2008, n° L080127451) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008156828/756/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06772. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Patron Eurosail Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Patron Project I Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 142.148.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Capital G.P. III Limited, a Gibraltar Company whose registered office is situated at Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, as general partner of Patron Capital L.P. III a limited partnership formed in the United Kingdom whose principal place of business is situated at Suite 7B & 8B, Town Range, Gibraltar (the Shareholder),

here represented by Michael Vandeloise, private employee, residing in 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Gibraltar on 27th November 2008.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Patron Project I S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 142 148, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 3rd October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2581 dated 22nd October 2008.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that he may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company and to convert the Company into a securitisation company;
2. Decision to amend and restate the articles of association of the Company;

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the name of the Company into "Patron Eurosail Holdings Sarl" and to convert the Company into a securitisation company under the act of 22 March 2004 relating to securitisation.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company. The articles of association of the Company shall thus henceforth read as follows in their English version:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Eurosail Holdings S.à.r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or

which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the by the joint signature of any two managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, any two managers, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager or managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to the investors (the Investors) thereunder and the creditors (the Creditors) whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespectively of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

There being no further business, the Meeting is terminated.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.- (four thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Capital G.P. III Limited, une société ayant son principal établissement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, comme associé commandité de Patron Capital L.P. III, une société en commandite formée au Royaume-Uni, ayant son principal établissement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar (l'Associé),

ici représentée par Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar le 27 novembre 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Patron Project I S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 148, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2581 du 22 Octobre 2008

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier le nom de la Société et de convertir la société en société de titrisation.
2. Refonte des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier le nom de la Société en "Patron Eurosail Holdings S.à.r.l." et de convertir la Société en une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Seconde résolution

L'Associé décide ensuite de procéder à une refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante dans leur version française:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Eurosail Holdings S.à.r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières

dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission (mais pas par voie d'émission au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le gérant/conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du

conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements reçus au titre de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le gérant/conseil de gérance peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs (les Investisseurs) de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers (les Créanciers) dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint.

Les droits des associés de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure

de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant)

Art. 23. Subordination. Tous les créances que les associés de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 4,000.- (quatre mille euros).

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008, Relation: LAC/2008/49074. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1250€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008156740/242/465.

(080184796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Comptoir Luxembourgeois pour le Jardinage et l'Agriculture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.826.

Im Jahre zwei tausend acht, den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

1.- Die Kommanditgesellschaft deutschen Rechtes J. CHRISTOFFEL JR, mit Sitz in D-54292 Trier, Ruwerer Strasse 26, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRA 2.030,

hier vertreten durch ihren geschäftsführenden persönlich haftenden Gesellschafter Herrn Winfried CHRISTOFFEL, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Neuwiese 14.

2.- Herr Winfried CHRISTOFFEL, vorgeannt, handelnd in eigenem Namen.

Welche Komparenten, vertreten oder anwesend wie vorerwähnt, erklären, dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS POUR LE JARDINAGE ET L'AGRICULTURE S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6735 Grevenmacher, 2a, avenue Prince Henri, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 42.826 (NIN 1993 2400 602).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 2. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 194 vom 30. April 1993, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN, am 22. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 370 vom 2. August 1996;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1765 vom 21. September 2006.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400.-), eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je vierundzwanzig Euro achtzig Cent (€ 24,80), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Die Kommanditgesellschaft deutschen Rechtes J. CHRISTOFFEL JR, vorgeannt, zwei hundert fünfzig Anteile	250
.....	
2.- Herr Winfried CHRISTOFFEL, vorgeannt, zwei hundert fünfzig Anteile	250
Total: Fünf hundert Anteile	500

Alsdann haben die Kompargenten, vertreten oder anwesend wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragungen

Die Kommanditgesellschaft deutschen Rechtes J. CHRISTOFFEL JR überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, zwei hundert fünfzig (250) ihr gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an den hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Winfried CHRISTOFFEL, für den Betrag von sechs tausend zwei hundert Euro (€ 6.200.-).

Herr Winfried CHRISTOFFEL ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Die Kommanditgesellschaft deutschen Rechtes J. CHRISTOFFEL JR erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Winfried CHRISTOFFEL den Betrag von sechs tausend zwei hundert Euro (€ 6.200.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Winfried CHRISTOFFEL, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS POUR LE JARDINAGE ET L'AGRICULTURE S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Winfried CHRISTOFFEL, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je VIERUNDZWANZIG EURO ACHTZIG CENT (€ 24,80), alle zugeteilt Herrn Winfried CHRISTOFFEL, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Neuwiese 14.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. CHRISTOFFEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1683. - Reçu douze euros, 12,00.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008157335/201/67.

(080186097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, Montée Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 52.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008156872/7857/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

QNB International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.895.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 23 novembre 2008 que Monsieur Jeffrey Brian Asselstine a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 octobre 2008 et que Anthony Paul Trew, né le 7 avril 1952 en Angleterre et ayant son adresse professionnelle à Qatar National Bank, 51 Grosvenor Street, Londres W1K3HH, Royaume- Uni a été nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 30 octobre 2008.

A compter du 30 octobre 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- M. Dazi Mehdi, gérant,
- M. Sheikh Amad Bin Jabor Bin Jassim Al Thani, gérant,
- M. Ali Shareef Al Emadi, président du conseil de gérance,
- M. Ahmed Al Sayed, gérant,
- M. John Rawlings, gérant,
- M. Hugh Titcomb, gérant,
- M. Ali Ahmed Al-Kuwari, gérant,
- M. Martin Charles Say, gérant,
- M. Anthony Paul Trew, gérant.

De plus, toujours en date du 23 novembre 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008156566/1005/34.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Sheridan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.659.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 novembre 2008

1. M. Jean REUTER a été reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. M. Roland FRISING a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 28/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHERIDAN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008154896/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.